

Sauver le château de Genthod

Autor(en): **G.A. / R.-O.G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **68 (1973)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sauver le château de Genthod

Le village de Genthod, dans le canton de Genève, possède une ancienne maison forte, appelée aujourd'hui château, dont le gros œuvre constitue un admirable témoignage de l'architecture régionale de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance et qui a subi d'importantes transformations au XVII^e siècle. Cet édifice fut, sous l'ancien régime, le centre administratif de la terre genevoise de Genthod enclavée dans le pays de Gex. C'est donc un rare souvenir du gouvernement de jadis sur les territoires ruraux de la République. Après 1720, la famille des châtelains se construisit une résidence de l'autre côté de la rue (maison De la Rive), de sorte que l'ancien château devint ferme et cabaret.



Les trois salles peintes (dont l'une est remarquablement conservée) présentent un intérêt exceptionnel du point de vue du développement des arts décoratifs dans cette région, car elles forment un précieux maillon du XVII^e siècle entre la Commanderie de Compesières, antérieure de près d'un siècle, et le XVIII^e, dont il reste surtout la chapelle des seigneurs de Confignon et la salle d'apparat du château de Dardagny.

Ce monument d'importance fédérale, aujourd'hui désaffecté, se trouve menacé. D'aucuns voudraient le démolir pour construire un immeuble locatif. Et le temps qui s'écoule dégrade la pierre, qui est fusée, et les peintures, dont les plus importantes ont été entoilées et déposées par un spécialiste. L'édi-



ifice n'est pas fermé: il y vit d'innombrables pigeons entre les poutres décorées.

La Confédération et le Canton ont promis des subventions. Et la commune, qui pourrait y installer les locaux de mairie dont elle a besoin, aurait grand intérêt à conserver ce château. Mais, outre que les fonds rassemblés sont encore aujourd'hui insuffisants (cela en toute hypothèse), on s'achoppe à une question de principe. Faut-il reconstruire la tour démolie au début du XIX^e siècle, qui contenait un escalier à vis et dont on possède quelques dessins imprécis? Faut-il reconstruire un toit à quatre pans, semblable à celui des croquis, ou maintenir l'actuel, en excellent état, qui est certes de style bernois, mais qui ne détonne pas avec les couvertures des maisons avoisinantes et auquel sont habitués les villageois depuis plus d'un siècle?

Nous pensons qu'il faut aller à l'essentiel. La construction d'une tour et d'un nouveau toit pourra toujours se faire ultérieurement si elle paraît indispensable. Mais vouloir tout ou rien, c'est retarder excessivement, rendre beaucoup plus difficile et risquer de faire échouer la restauration urgente des peintures et du bâtiment, qui sont d'un intérêt primordial.

G. A. et R. - O. G.